

FICHE RESSOURCES HANDICAP

Version 3 — 25/08/2026

Remplace la version du 27/07/2026

CROS Formations Grand Est s'engage à ce qu'aucune personne ne soit écartée d'une formation en raison de son handicap sans qu'une solution d'adaptation ou d'orientation ait été recherchée. La présente fiche décrit les modalités de repérage, d'accueil, d'accompagnement et d'orientation mises en œuvre, ainsi que le réseau de ressources mobilisable.

RÉFÉRENT HANDICAP

Mathias GAUVILLÉ — responsable de l'organisme de formation, référent handicap

Contact : mathiasgauville@franceolympique.com — 06 63 37 77 85

Formation du référent

- Les différents types de handicap — Agefiph, 2026. Attestation de suivi disponible.
- La compensation, de quoi parle-t-on ? — Agefiph, 2026. Attestation de suivi disponible.

REPÉRAGE DU BESOIN

Le questionnaire de positionnement adressé à chaque apprenant avant l'entrée en formation comporte une question relative à la situation de handicap et aux besoins d'adaptation éventuels. La personne peut également signaler un besoin à tout moment : lors de l'inscription, avant la session ou en cours de formation, auprès du référent handicap ou de l'intervenant.

Les intervenants extérieurs sont tenus, par la Charte Qualité Formateur signée avec l'organisme, de signaler sans délai tout besoin d'adaptation exprimé ou constaté en cours de session, afin que le référent handicap puisse être sollicité.

Le signalement est facultatif et la réponse apportée reste confidentielle : les informations transmises ne sont utilisées que pour organiser les adaptations nécessaires.

PROCÉDURE D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION

Étape 1 — Prise de contact. Dès qu'un besoin est signalé, le référent handicap contacte la personne pour préciser sa situation, ses attentes et les difficultés qu'elle anticipe au regard du déroulement de la formation.

Étape 2 — Analyse des adaptations possibles. Le référent examine, avec l'intervenant concerné, les adaptations envisageables : aménagement des horaires et des pauses, adaptation des supports, choix ou aménagement du lieu, modalités d'évaluation, accompagnement humain, matériel spécifique.

Étape 3 — Mise en œuvre des adaptations. Lorsque les adaptations sont réalisables, elles sont mises en place et confirmées à la personne avant l'entrée en formation. L'intervenant en est informé. Les adaptations retenues sont consignées dans le dossier de la session.

Étape 4 — Appui de la Ressource Handicap Formation. Lorsque l'organisme ne dispose pas seul des moyens ou de l'expertise nécessaires, il sollicite la Ressource Handicap Formation de l'Agefiph avant toute conclusion. Ce service, dédié aux organismes de formation, apporte un appui à l'analyse de la situation et à la recherche de solutions de compensation. Cette sollicitation est systématique : elle précède toute décision de ne pas donner suite.

Étape 5 — Orientation vers une solution adaptée. Si, malgré l'appui mobilisé, l'organisme n'est pas en mesure de proposer des conditions de formation adaptées, il en informe la personne de manière claire et argumentée, en lui exposant les démarches entreprises. Il ne s'arrête pas à ce constat : il oriente la personne vers un organisme ou un dispositif en capacité de l'accueillir, et lui communique les coordonnées des ressources utiles (Ressource Handicap Formation, Cap emploi, MDPH de son département). La démarche ne s'achève en aucun cas sur un simple refus d'inscription.

Étape 6 — Traçabilité. Chaque demande, les échanges intervenus, l'appui éventuellement sollicité et la solution retenue sont consignés par le référent handicap et conservés dans le dossier de la session.

RÉSEAU DE RESSOURCES

- **Ressource Handicap Formation (RHF) Grand Est — Agefiph :** service dédié aux organismes de formation : appui à l'accessibilité des formations, aide à l'analyse des situations individuelles, professionnalisation des référents handicap.

Contact : rhf-grand-est@agefiph.asso.fr — Immeuble Joffre Saint-Thiébauld, 13-15 boulevard Joffre, 54063 Nancy —
plateforme : grand-est.rhf-accessibilite.fr

- **Agefiph — délégation régionale Grand Est** : aides financières et techniques à la compensation du handicap en emploi et en formation. Contact : grand-est@agefiph.asso.fr — www.agefiph.fr
- **Cap emploi** : organismes de placement spécialisés assurant l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Annuaire des structures : www.capemploi.info
- **MDPH du département de résidence** : guichet unique d'accès aux droits et prestations (RQTH, prestation de compensation, orientation). Coordonnées ci-dessous.

MDPH DE LA RÉGION GRAND EST

MDPH des Ardennes (08) 55 avenue Charles-de-Gaulle 08000 Charleville-Mézières Tél. 03 24 41 39 50 courrier@mdph08.fr	MDPH de l'Aube (10) rue Grégoire-Pierre Herluison 10026 Troyes Tél. 03 25 42 65 70 mdph@aube.fr
MDPH de la Marne (51) Centre d'affaires Patton — 50 avenue du Général-Patton 51000 Châlons-en-Champagne Tél. 03 26 26 06 06 accueil@mdph51.fr	MDPH de la Haute-Marne (52) 4 cours Marcel-Baron — CS 42021 52901 Chaumont Cedex 9 Tél. 03 25 01 19 51 mdph@haute-marne.fr
MDPH de Meurthe-et-Moselle (54) 123 rue Ernest Albert 54521 Laxou Tél. 03 83 97 44 20 mdph.meurthe-et-moselle.fr/contactez-nous	MDPH de la Meuse (55) 5 espace Theuriet 55000 Bar-le-Duc Tél. 03 29 46 70 70 contact@mdph55.fr
MDPH de la Moselle (57) 1 rue Claude Chappe 57076 Metz Tél. 03 87 21 83 00 mdph@moselle.fr	MDPH du Bas-Rhin (67) 6 rue du Verdon 67100 Strasbourg Tél. 03 69 49 39 00 accueil67.mdp@alsace.eu
MDPH du Haut-Rhin (68) 125 avenue d'Alsace 68000 Colmar Tél. 03 69 49 39 00 accueil68.mdp@alsace.eu	MDPH des Vosges (88) 2 rue de Grennevo — CS 60045 88026 Épinal Cedex Tél. 03 29 29 09 91 mdph88@vosges.fr

ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE FORMATION

Les formations se déroulent à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine ainsi que dans des locaux mis à disposition par des partenaires, sur l'ensemble de la région Grand Est. Les conditions d'accessibilité du lieu retenu sont vérifiées auprès de l'établissement d'accueil dès qu'un besoin d'adaptation est signalé, et avant confirmation de l'inscription.